

Introduction : France et Belgique, terres d'exil ?

Denis Rolland; Luc Capdevila

Matériaux pour l'histoire de notre temps, Année 2002, Volume 67, Numéro 1
p. 1 - 10

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

I N T R O D U C T I O N

Introduction : France et Belgique, terres d'exil ?

"L'exil est une espèce de longue insomnie".

Victor Hugo

"Oh ! n'exilons personne ! oh ! l'exil est impie".

Victor Hugo, *Les Chants du Crépuscule*

La France est volontiers convaincue d'être de tradition une « terre d'asile ». Aurait-elle oublié qu'elle fut aussi de tout temps une terre génératrice d'exil ? Les exilés, il est vrai, ont rarement valorisé leur expérience, même après leur retour, y compris après l'amnistie ou le changement de régime : l'exil est aisément occulté derrière une tentative « salutaire » de retour à la normale.

Quelques grands noms, dont ceux de Victor Hugo puis de Romain Rolland, et la conjoncture de la Seconde Guerre mondiale exceptés, la lacune historiographique sur l'exil français est patente ; et bien plus encore pour le XX^e siècle que pour le XIX^e siècle¹. Elle résulte de trois facteurs principaux : la faible importance numérique relative des exilés français à l'étranger par rapport aux exilés en France ; la force des stéréotypes sur la « France pays d'accueil » ; et un relatif déficit de sources consultables dans les centres d'archives et de documentation français. Car la majorité des exils sont « silencieux » : ils ne laissent pas de trace ou très peu, et deviennent inaudibles sous le bruissement de quelques exils « bavards » et sonores, ceux des opposants engagés, auteurs de textes littéraires et/ou politiques, de Victor Hugo ou Georges Bernanos à de Gaulle et Maurice Schumann et à cet exil lié à la Résistance si fortement, si exceptionnellement producteur d'écrits²...

Alors le contraste est très vif : il y a, d'une part, les horizons peuplés d'une historiographie de l'immigration, voire de la xénophobie en France, désormais bien équipée en instruments d'études³, avec une conséquence : l'image de l'accueil a été « révisée par rapport aux reconstitutions a posteriori et aux exaltations romantiques »⁴ ; mais il y a, d'autre part, la solitude ou l'éparpillement, pour la période contemporaine, des recherches sur l'exil des Français et des autres Européens francophones (Belges et Suisses notamment), en dehors de certains lieux ou de quelques conjonctures particulières.

C'est à rassembler des travaux épars pour « équiper » un peu mieux cette histoire de l'exil français et belge au XX^e siècle, pour lui donner un peu d'ampleur géographique et de profondeur chronologique, que ce numéro est consacré.

Les termes de l'exil

Le contenu du mot « exil » est en fait bien incertain. Certes, l'étymologie (*exsilium*) propose l'idée d'une expulsion hors de la patrie, d'un bannissement du *solum*, le pays, la contrée. Mais, à ce substantif, les encyclopédies se contentent de renvoyer vers des épisodes précis de l'Antiquité, biblique en particulier, ou de l'époque contemporaine ; dans le cas français, c'est l'« Exode » de mai-juin 1940 qui est volontiers donné en illustration. Ainsi, les limites du terme sont floues. Et les distinctions sémantiques sont sérieuses d'un exemple à l'autre : entre exil « forcé » et exil « volontaire », entre exil et exode, entre exil

1. Concernant le XIX^e siècle, cf. « L'Exil », *Revue d'histoire du XIX^e siècle (1848. Révolutions et mutations au XIX^e siècle)*, 1995 ; voir aussi Sylvie Aprile « "Translations" politiques et culturelles : les proscrits français et l'Angleterre », *Genèses*, dossier « Figures de l'exil », n° 38, 2000, pp. 33-55.

2. Cf. René Jean Clot qui dédicace son anthologie de textes sur *L'exil français*, publié à Alger en 1944, « ... à tous ceux qui depuis 1940 ont fait de l'exil un combat ».

3. Cf. par exemple le n° 44 de *Matériaux* (octobre-décembre 1996) consacré aux « Exilés et réfugiés dans la France du XX^e siècle ». Voir aussi, Gérard Noiriel, *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile. XIX^e-XX^e siècle*, Hachette, 1991.

4. Janine Ponty, « Réfugiés, exilés, des catégories problématiques », *Matériaux*, n° 44, p. 9.

individuel et exil de groupe, entre exil et migration aussi (autour notamment du problème de la durée), entre exilé et réfugié enfin⁵.

Les conditions initiales du déracinement pourraient permettre, a priori, de distinguer entre les exilés et les autres émigrés. Car, toujours a priori, l'exil, qu'il soit individuel ou collectif est d'origine politique : ainsi, les émigrés de la Révolution, Napoléon dans l'une de ses deux îles, Victor Hugo à Guernesey et, moins glorieux, Boulanger à Bruxelles; ainsi, les Français libres à Londres, New York et ailleurs, les collaborateurs repliés

à Sigmaringen, ceux réfugiés en Suisse, en Irlande, en Espagne ou en Amérique latine.

Mais les archétypes favorisent déjà une certaine confusion : pour le peuple hébreu, les circonstances de l'Exode ou sortie d'Égypte au XIII^e siècle et l'Exil ou la déportation à Babylone au VI^e siècle, avant notre ère, sont de nature différente : une sortie « volontaire » pour le premier et, pour le second, une déportation.

De ce fait, les choses ne sont pas si simples. Quatre éléments de réflexion permettent de mettre en perspective une notion moins circonscrite qu'il n'y paraît.

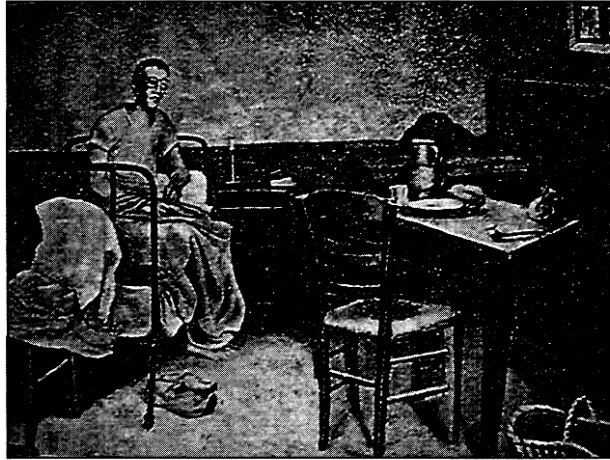
1. D'abord, il existe des gradations dans la notion d'exil (comme on vient de le voir entre Exode et Exil) et dans l'origine politique de cet exil. Gradation d'abord : pour l'époque contemporaine, il ne faut pas oublier, dans le registre de l'exil « forcé », la relégation. La peine n'est pas infamante (à la différence du bannissement) et l'expulsion peut n'être que provisoire. Et même si la relégation peut être intérieure (interdiction de séjour dans un département ou dans une région⁶), elle peut être vécue par le justiciable comme un véritable exil. Il n'est point besoin d'étranger donc, pour que l'exil (ou le sentiment d'exil, nous y reviendrons) apparaisse. Et cette notion n'est pas neuve. Dans l'Empire romain existait la déportation : cette peine d'exil dans un lieu fixe que seul l'Empereur décidait (dont la durée était indéterminée) était une punition voisine d'une autre forme de relégation sous l'Ancien régime, lorsqu'un aristocrate chassé de la Cour était renvoyé sur ses terres à la suite d'une décision royale. Origine politique de l'exil ensuite : si les plus visibles des exilés « politiques » sont ceux qui, par leur rôle politique ou public, s'opposent au pouvoir de leur pays, il est de nombreux exilés chassés de leur pays pour des raisons politiques alors qu'ils n'avaient pas d'activité politique et qu'ils ne souhaitaient pas en avoir, tels les Juifs fuyant l'Allemagne nazie.



C'est Fini, Rex, Musée de Bois-Préau (détail)

5. Cf. Janine Ponty dans le n° de *Matériaux* cité ci-dessus qui reprend le dictionnaire Bescherelle de 1846 : l'exil s'applique au pays de départ (l'exilé est « celui, celle qui s'expatrie ou qu'on chasse de sa patrie »), le refuge au lieu d'arrivée (le réfugié « s'est retiré en quelque lieu pour être en sûreté »). Merci à elle pour la relecture de cet éditorial.

6. Cette peine fut souvent prononcée par les chambres civiques au moment de l'Épuration (fin 1944-début 1945 en particulier).



L'exil, c'est la goutte qui tombe,
Et perce lentement et lâchement punit
Un cœur que le devoir avait fait de granit ;
C'est la peine infligée à l'innocent, au juste,
Et dont ce condamné, sous Tarquin, sous Auguste,
Sous Bonaparte, rois et césars teints de sang,
Meurt, parce qu'il est juste et qu'il est innocent.

Un exil, c'est un lieu d'ombre et de nostalgie,
Que tout, un chant qui passe, un bois sombre, un récif,
Un souffle, un bruit, fait croître autour d'un front pensif.
Oh ! la patrie existe ! Elle seule est terrible.
Elle seule nous tient par un fil invisible ;
Elle seule apparaît charmante à qui la perd ;
Elle seule en fuyant fait le monde désert...

L'exil et le sentiment d'injustice : exilé, proscrit, déporté, bagnard, des notions imbriquées.
Victor Hugo à Jersey (édition Hetzel 1853 des œuvres de Victor Hugo) ; Dreyfus à l'île du diable (carte postale allemande) ; Extrait de « *En quittant Bruxelles* », 1^{er} juin 1871, poème de Victor Hugo (*L'Année terrible*).

2. *Le comptage de l'exil politique est souvent complexe. Beaucoup d'exilés n'obtiennent pas le statut de réfugiés. Nombre d'exilés politiques ne demandent pas l'asile au pays d'accueil et passent pour des migrants ordinaires. Certains préfèrent qu'on ne les identifie pas comme exilés ou souhaitent qu'on oublie leur passé : ils se cachent alors de la qualification d'exilé, pour mieux se fondre, parfois, dans la terre d'accueil. Par contre, certains émigrés se donnent une étiquette d'exilés, ce que l'examen de leur trajectoire n'établit pas clairement...*

3. *L'exil est ainsi affaire de représentations. Faut-il ne pas prendre en compte en tant qu'exilés les individus qui se disent ou se sentent exilés, du fait que les seules causes du départ ne sont pas strictement politiques ? L'exil est d'abord un vécu, une souffrance, une perception qui peut ou non déboucher sur une identité affirmée, reconnue ou « officielle ». Le seul fait que des populations provenant de l'émigration, du bannissement ou de la déportation éprouvent le sentiment de vivre en exil, ne suffit-il pas à constituer la catégorie de l'exilé ?*

4. *On en vient alors à un problème essentiel : la cause de l'exil peut ne pas être politique, du moins au sens moderne.*

- *D'abord, elle peut être liée à la morale dominante d'une communauté. Dans le registre « classique », il n'est que d'évoquer Oreste, chanté par Homère, Eschyle et tant d'autres. Le départ hors de France de Georges Bernanos, pour l'Espagne d'abord puis l'Amérique du Sud, avant même les accords de Munich, appartient-il à cette catégorie ?*

- *Ensuite, elle peut être judiciaire : dans la Rome antique, l'exil est parfois décidé par les tribunaux qui imposent une distance minimale d'éloignement ; mais c'est ici plutôt le moyen d'éviter le châtement : un exil volontaire sauve de la peine de mort.*

- *Une troisième motivation non politique de l'exil s'esquisse : l'exil peut être le moyen d'échapper à une peine. Dans l'Antiquité grecque ou romaine, l'exil, lorsqu'il est « forcé »,*

7. Cf. l'article sur Louis Jouvet pendant la Seconde Guerre mondiale (*Matériaux*, n° 39-40).

désigne d'ailleurs aussi bien le châtement que le moyen de l'éviter. Et jusqu'à nos jours, que l'on songe aux criminels de guerre, au grand banditisme, à la délinquance d'affaires, voire à la gestion indélicate des finances publiques, grands commis de l'État ou autres édiles réfugiés semi-clandestins ou ayant pignon sur rue en Amérique latine, en Asie, au Moyen-Orient (chacun y mettra les noms qu'il a en mémoire), l'exil est un moyen "habituel" d'échapper à la justice et à l'emprisonnement.

- Enfin, l'exil peut sans doute avoir des causes économiques. En d'autres termes, ne peut-on pas considérer que certaines migrations économiques, d'indigence ou de grande pauvreté, voire d'ambition de carrière, sont à l'origine d'exil? Lorsque des indigents sont matériellement poussés à émigrer, n'est-ce pas un moyen politique de résoudre partiellement un problème social? L'action du «brain drain» n'induit-il pas une forme d'exil? Et que penser des exils «intellectuels» ou «artistiques»?

L'incertitude ou l'élasticité du concept d'exil constitue, avec le constat de la lacune historiographique, la double origine de ce numéro de la revue Matériaux pour l'histoire de notre temps, de ce travail collectif. Mais il est difficile d'en rester là.

Les institutions démocratiques, source d'exil? Éléments d'une typologie

Venons-en alors d'un peu plus près aux cas français et belge.

À qui voudrait s'assurer de l'intérêt d'une histoire de l'exil pour la France ou des autres pays du «Nord» francophones, il n'est que de recenser, pour les derniers siècles de l'histoire française, quelques-unes de ces vagues notables (pour la Belgique, Eddy Stols le fait brillamment dans sa contribution).

La France, qu'elle fût monarchie, empire, ou république parlementaire, qu'elle ait été dirigée par des régimes autoritaires ou démocratiques, a, comme la Belgique, une capacité à provoquer l'exil, à expulser. Nombreux sont les exilés des régimes précédant la Troisième République : depuis les Huguenots après la révocation de l'Édit de Nantes, en passant par les promoteurs ou les avocats des Lumières, les «Émigrés» de la Révolution, ceux de la Restauration, de 1848, les émigrés du Second Empire.

La Troisième République a toutefois aussi ses exilés. Napoléon III et ceux de la Commune, bien sûr. Mais aussi, au-delà, les émigrés de la République. La «loi d'Exil», de juin 1886, interdit ainsi — et jusqu'en 1950 — la résidence sur le territoire français des chefs des familles ayant régné sur la France et de leur fils aîné. On se souvient aussi de Boulanger ou des anarchistes, voire de Romain Rolland pendant la Première Guerre mondiale. On se rappelle, pour les Quatrième et Cinquième Républiques, de Daniel Cohn-Bendit déclaré interdit de séjour sur le territoire français le 20 mai 1968 «pour trouble de l'ordre public», la sanction n'étant levée qu'en 1978⁸. On pense un peu moins déjà aux exilés des guerres de décolonisation, d'Indochine, d'Algérie (Harkis, Pieds-noirs, OAS, mais aussi ces «Algériens» résidant en France avant la guerre et partis dans les pays voisins pour cause de militantisme en faveur de l'indépendance — quelques milliers sont depuis demeurés en Belgique par exemple...); voire aux quelques émigrés de 1981 qui, craignant une France «rouge» ou un conflit nucléaire, partirent se réfugier notamment dans le havre préservé du Paraguay du dictateur Alfredo Stroessner, après avoir découvert ce paradis tropical dans les feuilles de Minute ou dans celles de Paris-Match. De même, on tend à oublier des catégories aussi distinctes que les insoumis ou les déserteurs de toutes les guerres⁹ et les réfractaires au service national dans les périodes de paix, ou certains entrepreneurs contemporains fuyant, sans nul démêlé préalable avec la justice, la fiscalité d'un pays jugé comme n'étant pas assez libéral. On oublie aussi, parfois, les émigrés installés en France de longue date qui sont expulsés au titre de la «double peine» et vivent à leur tour un exil français¹⁰...

Un constat simple s'impose alors, suivi d'une interrogation. La République a eu aussi ses exilés, sans même compter les déplacements de population de la Première Guerre mondiale ou de l'Exode, avec son cortège de quelque 8 millions de personnes sur les routes

8. Dany Cohn-Bendit, *Nous l'avons tant aimée, la révolution*, Barrault, 1986, p. 63. Il rappelle dans ce témoignage l'ambiguïté de son statut qui avait facilité réglementairement son expulsion. «Le ministère de l'Intérieur m'expulsa de France pour "trouble de l'ordre public". Ma bâtarde administrative rend l'opération possible... Né en 1945 à Montauban, fils de parents juifs allemands, je fus d'abord apatride, alors que mon frère, né à Paris en 1936, fut, dès sa naissance, déclaré français. En 1959, je choisis la nationalité allemande pour échapper au service militaire : en tant que fils d'émigrés juifs, je pouvais, à ma demande, être réformé d'office. Valéry Giscard d'Estaing ne leva mon interdiction de séjour qu'en 1978. Dix ans après. La vengeance est un plat qui se mange froid».

9. Au moment de la mobilisation générale en août 1914 l'état-major a recensé 1,5 % de réfractaires, ce qui représente tout de même plusieurs dizaines de milliers d'hommes (cf. Jean-Pierre Azéma et Michel Winock, *La troisième République*, Hachette, 1976, p. 211). En septembre 1939, les cas d'insoumissions semblent peu nombreux, 2 340 avis de recherches pour insoumission ont été lancés en janvier 1940 (Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Les Français de l'an 40*, t. 2, Gallimard, 1990, p. 428). Déjà quelques-uns étaient passés en Espagne, en Suisse, tandis que Alexandre Breffort et Roger Monclin (rédacteur de *La Patrie humaine*) s'enfuyaient pour la Norvège (Michel Auvray, *Objecteurs, insoumis, déserteurs. Histoire des réfractaires en France*, Stock, 1983, p. 189).

10. Cf. Le long métrage de Richard Bouchareb, *Cheb*, une production franco-algérienne de 1990. Ce film raconte l'expulsion vers l'Algérie dans les années 1986-1988 d'un jeune émigré de 19 ans, alors qu'il avait toujours vécu en France.

de France en mai-juin 1940. Qu'est-ce qui conduit donc un régime démocratique et tolérant à reléguer (ou à provoquer l'auto-relégation) d'individus, de groupes, d'organisations ?

Bien sûr, hors de ce contexte républicain, la Seconde Guerre mondiale doit aussi, et au-delà de l'Exode, être examinée, en Belgique comme en France, à partir du contexte de Vichy et de l'Occupation : à partir de cette incise profonde dans treize décennies de République, à l'origine, en ce qui concerne les seuls Français, de flux physiquement notables, les déportations, les prisonniers de guerre, l'exil des résistants, les requis du STO, puis celui des collaborateurs ; et que faire des travailleurs volontaires partis en Allemagne ?

Lors de la préparation de ce numéro, plusieurs typologies possibles pouvaient contribuer à organiser le travail. On peut en effet distinguer les causes et les motivations de l'exil (politique, économique, culturelle) ; ou séparer entre exil individuel et exil collectif, ou entre exil « forcé » et exil « volontaire » ; voire dissocier l'exil lié à un conflit politique (ou culturel) et l'exil hors conflit. Mais, si chacun de ces classements ouvre des horizons, aucun n'est tout à fait fonctionnel.

- Si l'on accepte en effet la première distinction entre exil politique, économique et intellectuel ou culturel, l'arbitraire apparaît vite. L'exil politique est bien la conséquence de discriminations, de persécutions, de guerres internationales, de guerres civiles, parfois de choix de sociétés. Faut-il cependant adjoindre les ecclésiastiques, les juifs et les naturalisés déchus sous Vichy aux communards, aux anarchistes, aux Français de Londres, de New York ou d'ailleurs puis aux collaborateurs de la Seconde Guerre mondiale, aux insoumis ou aux déserteurs, aux communistes mais aussi aux anticommunistes de 1981 ? De même, s'il y a peu d'hésitation à qualifier d'exilés économiques, les faillis, ceux qui, à des époques diverses, cherchent à échapper au fisc, voire ceux qui, à l'intérieur de l'espace national, se sont « exilés » de leur « région » pour chercher ou trouver un emploi dans un autre lieu, exode rural ou exil interrégional, quelle place donner, par exemple, à l'exil pied-noir ? Ce qui est sans nul doute un exil politique peut être aussi un exil économique¹¹... Enfin, si l'on voit bien l'ampleur de l'exil culturel (catholiques dans la République, nationalistes des régions...), où placer vraiment l'exil des congrégations religieuses (comme à d'autres époques celui des protestants) ? Est-il seulement ou principalement culturel ? Faut-il aussi comprendre le long exil de Georges Bernanos, des Baléares au Brésil en passant par le Paraguay, comme un exil économique, culturel ou politique ? Et que penser de « l'exil » nord-américain du jésuite Teilhard de Chardin (déjà « exilé » en Chine par ses supérieurs après une note de 1925 sur le péché originel, et cela jusqu'en 1946), interdit de publication par sa hiérarchie religieuse (ses ouvrages sont tous posthumes et sa plus grande notoriété suit sa mort), interdit aussi de Collège de France et qui meurt en 1955 à New York ? L'exil n'est-il ici que culturel ?

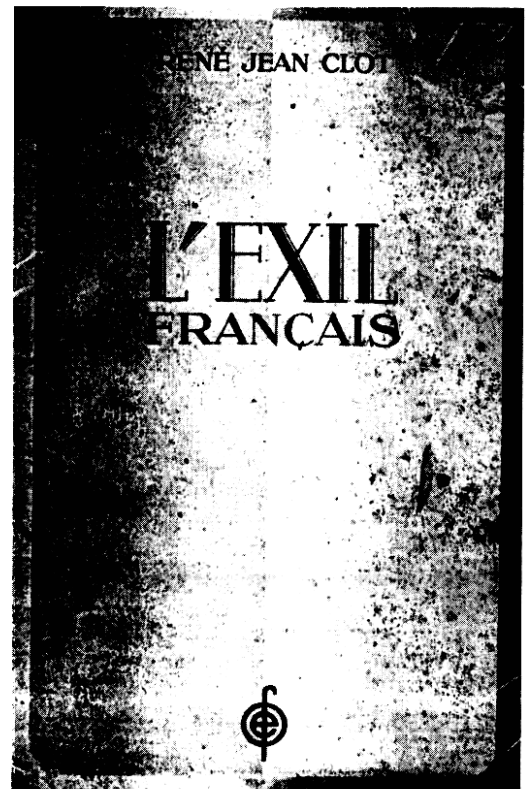
- Si l'on distingue entre exil individuel et exil collectif, la part souvent négligée de la démarche individuelle apparaît bien. L'exil analysé au singulier, individuellement, peut être une stratégie ; il peut être un choix de vie et se réduire à un sentiment. Il peut se limiter à une fuite, à une quête ou seulement à une sorte d'échouage à un moment de la vie. À l'inverse, au pluriel, l'exil marque en général une défaite politique ou militaire provisoire ou définitive du groupe. Nonobstant, les départs collectifs, pour être une tragédie collective, ouvrent souvent la voie à des trajectoires individuelles, à des choix singuliers, à des histoires de vie.

- La typologie séparant exils de conflits des exils hors contexte de conflit affiche de même vite ses limites : les frontières chronologiques entre avant ou après le conflit et la période du conflit lui-même sont incertaines, même en n'envisageant que des guerres « chaudes ». Il n'est ainsi pas aisé de distinguer entre l'exil consécutif à un épisode guerrier, de l'exil produit en raison des redécoupages territoriaux et des changements de statuts. Ainsi, après 1870, pour les Alsaciens et les Mosellans, partagés entre la France « de l'intérieur », l'Algérie, l'empire allemand. De même, lors de la Seconde Guerre mondiale, pour les déplacés à l'intérieur de l'espace contrôlé par le Reich nazi en Belgique et en France,

11. À ce titre, on citera le cas de plusieurs centaines « d'orphelins » réunionnais déplacés par les services sociaux de ce département d'outre-mer vers les départements ruraux de la France hexagonale, au profit du repeuplement de ces zones rurales en proie à l'exode (cf. *Le Monde* 9-02-2002, p. 11)

« Nous emprunterons un itinéraire d'âmes non volontairement tendues vers les terres lointaines, car la luxuriance, l'exotisme des mondes nouveaux ne donnent pas toujours à l'exilé l'équivalent de ce qu'il a trouvé à « Milly ou la terre natale ». Cette présence des Français à la France nous en avons cherché les témoignages au cours des siècles. Exil ancien, exil moderne, c'est la même coupe faite au tronc de l'arbre. Mais il est bon parfois que l'exil ne soit pas une seule revendication sentimentale, qu'il ait été éprouvé par une âme de génie. Le génie, vivant passionnément les sentiments qui sont à la portée de tous, les coule dans une forme dure. Elle n'est plus gémissements, plaintes, regrets oisifs mais une architecture solide qu'inspire le chagrin qui suit tout départ. »

Anthologie de textes sur l'exil publié à Alger en 1944 par René Jean Clot et dédiée « à Jacques Lasseigne, comme à tous ceux qui depuis 1940 ont fait de l'exil un combat » (couverture et extrait de l'introduction).



L'écrivain brésilien Jorge Amado, à Paris, après le ré-exil en Tchécoslovaquie, © D.R.

tels les quelque 10 000 Mosellans déportés en Bavière, en Silésie ou dans les Sudètes, au début de l'année 1943, parce qu'ils s'obstinaient à refuser de prendre la nationalité allemande¹². Et on ne peut oublier les « Malgrénous », Alsaciens et Lorrains enrôlés dans la Wehrmacht, emmenés en URSS avant leur rapatriement, parfois tardif, vers la France¹³. Dans un tout autre registre, la France de Vichy en elle-même n'était-elle pas une forme d'exil français, que ce soit dans cette démarche politique d'une tentative de mise à l'écart des affaires du monde, comme dans le repli des institutions publiques juste derrière la ligne de démarcation, au plus près possible de Paris, ou dans l'éparpillement cloisonné de la population française sur un territoire national démembré ? Ainsi encore, lors des guerres de décolonisation, pour les militants pro-indépendantistes encore français d'Algérie en Tunisie, au Maroc, en Belgique ou en Italie, pour les Pieds-Noirs et les Harkis ensuite en France métropoli-

taine, dans les DOM-TOM ou en Amérique latine ; ainsi, enfin, au moment de la Guerre froide, quand Jorge Amado, député communiste réfugié en France se voit contraint en 1950 à partir pour Prague faute d'avoir obtenu le renouvellement de son visa, à l'image des réfugiés espagnols communistes (le PCE et PSUC sont alors dissous) expulsés par le gouvernement Pleven en septembre 1950, lors de l'opération de police « Boléro-Paprika », dans le climat de la Guerre de Corée, vers les démocraties populaires et l'URSS, pour certains, « déportés » vers la Corse ou le sud algérien¹⁴ pour le plus grand nombre ?

- Enfin, cette thématique de la guerre et de l'exil pourrait nous amener à étudier sous cet angle l'expérience de guerre proprement dite des combattants ordinaires. En effet, l'analyse des correspondances intimes des conscrits mobilisés montre qu'ils vivent et ressentent la séparation avec leurs proches comme un exil : nostalgie, attente, investissement dans l'affectif ont marqué leur vécu de la guerre. De même, la démobilisation a

12. Cf. le témoignage de Marguerite Poiré, *Mes années volées. Journal d'exil d'une jeune Lorraine dans les Sudètes. 1943-1945*, Ed. Des Cendres, 2001 (préface de Philippe Lejeune) ; voir aussi Philippe Lejeune « Margot et son journal d'exil ou les cailloux du petit Poucet », *Genèses*, dossier « Figures de l'exil », n° 38, 2000, pp. 119-128 et l'article de Georges-Marie Duclert « le "Journal" retrouve ses couleurs », pp. 131-135.

13. C. Klein-Goussef, *Retour d'URSS. Les prisonniers de guerre et les internés français dans les archives soviétiques, 1945-1951*, CNRS Éditions, 2001.

14. Geneviève Dreyfus-Armand, *L'exil des républicains espagnols en France. De la Guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999, pp. 264-267.

induit pour certains un retour difficile à la vie civile, car comme tout exilé dont l'identité s'est construite sur l'expérience d'exil, le retour entraîne un nouvel exil, et pour des combattants il se traduit par une nostalgie du front ! On pourrait, dans une certaine mesure, étudier à partir de cette grille certaines communautés masculines de la Première à la Deuxième Guerre mondiale. Lors de la mobilisation en septembre 1939, nombreux étaient les conscrits, qui avant même de monter au front anticipaient la nostalgie ; l'expérience de « l'exil » des tranchées des pères avait été transmise aux fils.

L'identité d'exil

À l'évidence, aucune de ces typologies ne permet d'aborder des questions essentielles, sur l'identité en particulier. Or, il n'y a pas d'exil sans nostalgie. L'exilé maintient en principe un lien serré avec la patrie ou le territoire d'origine ; a priori, l'émigré voit ses liens distendus un peu plus rapidement (mais les modalités sont en réalité très diverses) avec la terre de départ. Ces liens sont affectifs et peuvent être politiques. Ils participent de la construction d'une identité d'exil, d'une communauté spécifique, fondée par une histoire, un parcours, une mémoire. En effet, plus durablement que beaucoup d'émigrés, les exilés se pensent « en parenthèse », « en transit ». Ils ne visent pas du tout à l'intégration dans le groupe national d'accueil (cela leur est reproché en Argentine dans les années 1960 comme aux États-Unis pendant la Seconde Guerre mondiale). Il n'y a, en outre, pas de fusion avec les autres nationaux en exil ou expatriés sur le même territoire (les trois générations d'exil français au Paraguay : celle de 1945, celle de l'après 1962, comme celle de 1981 ne se mélangent pas) ; il demeure au contraire un lien affectif avec une métropole mythifiée — comme c'est le cas pour la plupart des émigrés —, jusqu'à rendre dans certains cas le retour impossible et le maintien de liens concrets avec le groupe national métropolitain quasi inexistant. L'exil forme alors parfois des apatrides, ces Heimatlos, ces stateless ou displaced persons qui n'ont pas besoin du « passeport Nansen » pour être culturellement des exclus de l'identité nationale. Nous avons ainsi rencontré des vaincus de la Libération, collaborateurs ou autres miliciens, condamnés par contumace en France, qui vivent en Amérique du Sud depuis un demi siècle : parfois rentrés en France le temps d'un voyage, ils continuent à se penser dans une France de la fin de la guerre, sans pouvoir sortir des catégories mentales façonnées au moment où leur fuite a été leur planche de salut. Non intégrés tout à fait à leur pays d'accueil, bien que perdant un peu de leur langue d'origine, avec une mémoire fossilisée en 1944, la prescription n'y peut rien : ils continuent à vivre en exil (leurs travaux écrits sont ainsi impubliables sans un « chapeau » critique fondamental, mais inacceptable par eux). Souvent, à son retour, l'exilé ne retrouve pas sa place. Le retour d'exil marque alors un nouvel exil, comme si l'exil était devenu une nouvelle patrie. On pense aussi au cas radicalement différent des réfugiés de la guerre civile espagnole qui ont fait souche en France sans le vouloir, sans jamais cesser de regarder de l'autre côté des Pyrénées, ni perdre leur castillan d'avant guerre ; à la mort de Franco, rétablis par la démocratie espagnole dans leur nationalité d'origine, beaucoup n'ont pas voulu ou pu revenir durablement en Espagne ; finalement, leurs sépultures dispersées dans les cimetières du Roussillon, de la région toulousaine, de l'Aquitaine et d'ailleurs en France marquent un exil enraciné. Mais il ne s'agit pas tout à fait d'exil « français »...

Dans ce numéro de Matériaux, la plupart des problématiques abordées ci-dessus se dégagent et peuvent être regroupées en trois thèmes. Qui est en cause dans l'exil et pourquoi l'exil ? Quelles sont les frontières de l'exil ? Comment se forment et évoluent les identités d'exil, ainsi que les communautés d'exil ?

L'ensemble des articles contribue à identifier des exilés, à comprendre pourquoi ils sont partis, et quelles sont les situations et les ressorts de l'exil. Il faut en effet savoir qui est en cause, individus, groupes, État. Il faut préciser si l'on expulse, si l'on relègue, si l'on fuit, si l'exil est le produit d'une stratégie et si la terre d'accueil est ou non choisie (déterminée en particulier pour garder de l'efficacité, Hugo à Guernesey, Romain Rolland en Suisse,

Roparz Hémon en Irlande, l'OAS en Espagne, de Gaulle et la France libre à Londres). De ce point de vue, outre les rappels chronologiques et catégoriels nécessaires (il en est ainsi pour l'exil franco-belge, des Huguenots aux militaires de l'OAS, en passant par les ecclésiastiques de 1904 et les insoumis de la guerre d'Algérie¹⁵), les auteurs réunis dans ce numéro contribuent d'une part à nourrir une typologie des conditions et des facteurs de départ et, d'autre part, à esquisser une typologie des liens avec la métropole et les pouvoirs publics.

Le deuxième thème abordé par ces articles est celui des frontières de l'exil, des « frontières » symboliques ou réelles, selon qu'il s'agit d'exil intérieur ou d'expatriation. Ainsi, l'importante notion d'espace d'exil est abordée, notamment à travers la relation entre exil et territoire, chez les Pieds-noirs, les Bretons, les clandestins...

Le troisième thème qui sourd de ces travaux rassemblés aborde les notions d'identités et de communautés d'exil, à travers trois niveaux : ce qui construit l'identité de l'exilé ; la stratification des communautés d'exil, leur porosité ; enfin, la stratégie des pouvoirs publics à leur égard et les liens que les exilés entretiennent avec la métropole (territoire, population, culture). Les communautés d'exil ne se confondent pas entre elles, parce que l'identité d'exil se fonde sur les conditions historiques du départ, les parcours et sur la mémoire de l'avant-exil comme sur les représentations de l'avenir qui demeurent propre au groupe... Alors, même entre les communautés d'une même origine nationale, la distinction domine sur l'intégration : c'est ce que montrent les articles sur les exilés français au Mexique ou sur les anciens d'Algérie, Pieds-Noirs ou OAS.

Ce numéro de Matériaux pour l'histoire de notre temps sur l'exil politique des Français et des Belges a été organisé selon trois axes : géographie, guerre et exil intérieur.

Nous avons d'abord souhaité fournir quelques éléments d'une géographie de l'exil. Trois ensembles géographiques ont été privilégiés : l'Espagne (Jean-Marc Delaunay, Michel Catala, Anne Dulphy) ; la Suisse (Florence Bays, Alain Clavien, Simon Roth) ; et l'Amérique latine (Denis Rolland, Geneviève Verdo, Mario Ranalletti). Dans certains cas, une continuité de la perception a été proposée (pour l'exil en Espagne, pour l'exil belge avec Eddy Stols). Au-delà des situations particulières, l'idée directrice était de favoriser les comparaisons entre terres d'exil dans les mêmes conjonctures¹⁶.

Le lien de cause à effet — mais non déterminant — entre exil et guerre a été examiné pour des guerres civiles, la Commune (Laure Godineau), pour les deux guerres mondiales (globalement par Annette Becker, et Rod Kedward, plus spécifiquement par Denis Rolland, Michel Catala, Eddy Stols, Florence Bays et Alain Clavien), et une guerre de décolonisation, la Guerre d'Algérie (Anne Dulphy, Geneviève Verdo, Mario Ranalletti).

Enfin, nous avons souhaité ne pas négliger cette dimension essentielle de l'exil qu'est l'exil intérieur, à travers notamment les articles sur l'espéranto (Jean-Claude Lescure), le nationalisme breton (Ronan Calvez), et aussi la situation du pouvoir royal belge à certains moments de son histoire (Eddy Stols).

Cependant, pour faciliter la lecture et pour permettre de croiser des situations différentes, la seule trame chronologique a été retenue comme organisatrice de ce numéro qui embrasse un très long XX^e siècle allant de la Commune de Paris à nos jours. La Seconde Guerre mondiale, plus sans doute en raison de l'abondance des recherches menées à leur terme qu'en raison d'une mutation profonde de la nature de l'exil, s'établit d'évidence comme une charnière, une ligne de partage des contributions. De là l'organisation de ce numéro en trois temps : avant, pendant et après la deuxième conflagration mondiale.

15. Cf. la réédition du témoignage de Noël Favrelière, *Le désert à l'aube*, éd. de Minuit, 2000 (1960 pour la première édition).

16. L'exil en terre nord-américaine a été laissé de côté, car il a été envisagé dans un précédent numéro de *Matériaux* (n° 60 d'octobre-décembre 2000). Nous espérons développer l'exil belge et ne pas négliger l'exil suisse voire québécois dans une prochaine étape de ce travail.

Denis Rolland
Université de Strasbourg 3
Institut Universitaire de France
CHEVS-FNSP

Luc Capdevila
Université de Rennes 2
CHRISCO

Document

Protagonistes exilés et archétypes de l'exil : les représentations des exils napoléoniens

Avec la Révolution, un archétype de l'exil s'impose dans la mémoire française, les Émigrés : cet exil est massif puisqu'une liste générale établie en France en 1793 mentionne plus de 30.000 personnes ; il est dispersé en Angleterre, en Sardaigne, en Hollande, en Russie et, surtout, dans les principautés rhénanes ; il rassemble princes de la famille royale, nobles et prêtres refusant de prêter serment à la Constitution civile du clergé... ; il est le lieu de formation ou de première notoriété d'hommes de lettres comme Chateaubriand, Joseph de Maistre, Benjamin Constant ou Madame de Staël.

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, il y a cette grande figure tutélaire de l'exil volontaire : Victor Hugo, à Jersey puis Guernesey ou parfois à Bruxelles entre 1852 et 1871 (pour Victor Hugo en Belgique, cf. le document « L'exil des Communards en Europe »). Aux Communards traités dans ce numéro par Laure Godineau, il faut ajouter, parmi ces protagonistes ayant laissé une trace dans la mémoire commune pour leur exil, le général Boulanger, exilé à Bruxelles depuis 1889. Nombre des catéchismes républicains que sont les manuels scolaires ne se sont pas privés de privilégier la représentation dévalorisante de son suicide en exil en 1891, sur la tombe de sa maîtresse à Ixelles, dans la périphérie bruxelloise.

Il existe un autre archétype dans ces représentations de longue durée de l'exil, et qui dépasse les frontières françaises : Napoléon à Sainte-Hélène. L'une des premières représentations savantes datées est celle d'Horace Vernet, dont le dessin (1817) est conservé au château de la Malmaison. Dans ces représentations du XIX^e siècle français ou britannique, du romantisme à cet art académique dit, seulement en France, « art pompier », voisinent solitude et grandeur, ou vanité de cette grandeur. Dans la gravure inspirée du tableau du britannique Haydon, un manuscrit dans le bas du tableau à droite rappelle : « Ainsi passe LA GLOIRE, AUSTERLITZ, IÉNA, FRIEDLAND, WAGRAM, WATERLOO ». Ces artistes privilégient la représentation du personnage, sauf l'anglais Turner : lui, à son habitude, donne l'essentiel de son art à l'ambiance, ciel, terre et mer. Le paysage de Sainte-Hélène est inconnu de tous, au moins *de visu* ; seule exception notable, Eugène Aubert manifeste une connaissance - toute relative - du cadre géographique de l'exil : signe d'une forte admiration pour le personnage, il rassemble en effet dans sa vision grandiose plusieurs éléments de paysage mentionnés dans les souvenirs publiés (le jardin en bord de mer), lesquels sont dans la réalité distants les uns des autres.

La mort en exil possède ses représentations savantes et populaires. Jean-Baptiste Mauzaisse expose ainsi au salon de 1843 un clinquant *Napoléon une heure avant son ensevelissement*, tandis qu'à partir de 1833 le masque mortuaire de Napoléon est diffusé largement en France (en bronze et en plâtre) par souscription. Dans ce registre dit populaire, Napoléon III a aussi les honneurs de représentations populaires à son décès en exil (*Mort de l'ex-empereur Napoléon III* diffusée par l'Imagerie Pellerin d'Epinal), mais on remarquera que le mot empereur n'a pas de majuscule, et qu'il est mentionné comme « ex-empereur », ce qui n'est jamais le cas pour le fondateur de la dynastie, au moins dans le corpus consulté.

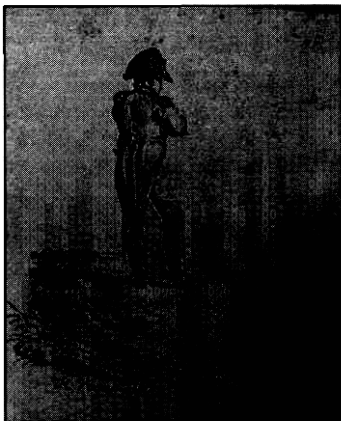
Pour Napoléon Ier, la fin de l'exil - le Retour des Cendres, entre octobre et décembre 1840 - a produit des œuvres plus nombreuses, semble-t-il, que pour aucune étape précédente de l'exil. Deux expositions commémorant le 150^e anniversaire de ce retour ont laissé un beau catalogue des œuvres alors produites, lesquelles participent de la ferveur populaire, de la propagande bonapartiste et de la mobilisation officielle de la Monarchie de Juillet (*Napoléon, Le retour des Cendres, 1840-1990*, Courbevoie, Musée Roybet-Fould).

Cent ans, jour pour jour, après le retour des cendres de Napoléon, le 15 décembre 1940, Hitler fait déposer, à la lumière des torches, aux Invalides le cercueil de l'Aiglon. Ce dernier, mort lui aussi en exil, reposait à la *Hofburg* de Vienne : « Un geste qui vient d'un très grand chef et d'un très grand homme, à l'heure où la collaboration des deux pays est entrée dans une phase décisive »¹, déclare Pierre Laval par la voix de Fernand de Brinon. Il rappelle par là une évidence : autant que la décision d'exiler, de déporter des personnalités, leur retour, de leur vivant ou non, est l'objet potentiel d'un très fort investissement symbolique et politique.

Victor Hugo le savait bien qui écrivait d'expérience, près d'un siècle plus tôt, que l'exilé est « un homme tellement ruiné qu'il n'a plus que son honneur, tellement dépouillé qu'il n'a plus que sa conscience, tellement isolé qu'il n'a plus près de lui que l'équité, tellement renié qu'il n'a plus avec lui que la vérité, tellement jeté aux ténèbres qu'il ne lui reste plus que le soleil ». Mais il ajoutait, dans une généralisation vengeresse contre « Napoléon-le-petit » : « L'exil, c'est la nudité du droit. Rien de plus terrible. Pour qui ? Pour celui qui subit l'exil ? Non. Pour celui qui l'inflige. Le supplice se retourne et mord le bourreau »².

Denis Rolland

(Remerciements chaleureux à M. Alain Pougetoux, Conservateur au Musée National des châteaux de Malmaison et Bois-Préau pour son aide à la recherche documentaire et ses commentaires). Tous clichés : droits réservés.



Dessin d'Horace Vernet (1789-1863), sans titre, 1817, Musée National des châteaux de Malmaison et Bois-Préau.



Napoléon à Sainte-Hélène, gravure, Eugène Aubert père (1789-1847), s.d., Musée National des châteaux de Malmaison et Bois-Préau.

1. Cité par L'Illustration, n°5102, 21 décembre 1940, repris de Jérémie Benoît, « Le retour des Cendres de l'Aiglon », in *Napoléon, Le retour des Cendres, 1840-1990*, Courbevoie, Musée Roybet-Fould, 1990.

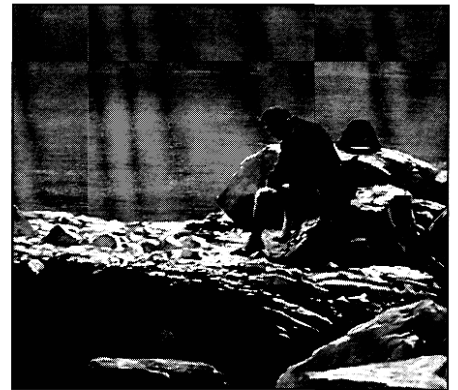
2. *Ce que c'est que l'exil*, II in *Actes et paroles pendant l'exil, 1852-1870*.



Napoléon médite à Sainte-Hélène, Benjamin Robert Haydon (britannique) *pinxit*, C. Duval *sculpt.*, Gallé à Paris imprimeur, s.d., Musée National des châteaux de Malmaison et Bois-Préau (vue globale et détail).



Napoléon à Sainte-Hélène, gravure, Delaistre (Louis Jean Désiré ? 1800-v.1860) (peut-être de la famille d'un statuaire 1746-1822 qui a laissé entre autres pièces un Joseph Bonaparte et des bas-reliefs pour le Panthéon et la colonne Vendôme), s.d., Musée National des châteaux de Malmaison et Bois-Préau.



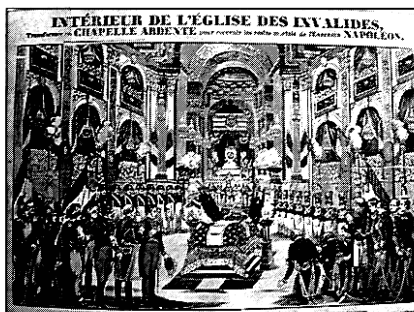
C'est fini, Rex (né à Prague en 1857), MM 9071, Musée National des châteaux de Malmaison et Bois-Préau.



L'exil, Turner, original à la Tate Gallery, Londres. © Droits réservés.



Napoléon une heure avant son ensevelissement, Jean-Baptiste Mauzaisse, salon de 1843, Musée national du château de Malmaison.



Intérieur de l'Eglise des Invalides des Invalides transformée en chapelle ardente pour recevoir les restes de l'Empereur Napoléon, Imagerie Pellerin Epinal v. 1841.



Le retour des cendres de l'Aiglon, *L'Illustration*, 21 décembre 1940 (couverture).

Mort de l'ex-empereur Napoléon III (le 9 janvier 1873 à Chislehurst, Angleterre), Imagerie Pellerin d'Epinal, vers 1873, coll. privée.

